



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P168\_2022**

**Date : 10/05/2022**

**OBJET : Bus Nouvelle Génération de la Communauté d'Agglomération du Cotentin –  
Travaux de signalisation lumineuse de trafic - Attribution**

### Exposé

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Communauté d'Agglomération du Cotentin ambitionne, à travers son premier Plan de déplacement, de devenir un territoire exemplaire en matière de mobilité.

Moderniser l'espace pour que chacun en bus, en vélo, en voiture ou à pied puisse se déplacer facilement, telle est l'ambition du projet de Bus Nouvelle Génération qui va transformer la ville de Cherbourg-en-Cotentin en pacifiant la circulation. Ces travaux débuteront en septembre 2022 et devraient s'achever en 20 mois (hors aléas).

Afin d'assurer la réalisation de ce projet de grande ampleur, il est nécessaire d'effectuer les travaux de signalisation lumineuse de trafic qui devront comprendre également :

- les études d'exécution,
- les installations de chantier,
- la signalisation de chantier et l'ensemble des barrières et clôtures provisoires,
- les investigations complémentaires,
- la dépose de feux existants,
- l'installation de feux SLT provisoires,
- la pose de câble,
- la fourniture et pose de boucle et détecteur,
- la fourniture et pose de support et signaux,
- la fourniture et pose d'armoire et contrôleur,
- le paramétrage et recette usine de programmation,
- les essais divers,
- les récolements, implantation des ouvrages, élaboration des Dossiers des Ouvrages Exécutés.

Les travaux d'aménagements urbains, d'éclairage public ainsi que les aménagements paysagers et de mobiliers spécifiques du projet ont fait l'objet de procédures distinctes.

Une procédure négociée avec un appel à la concurrence préalable a donc été lancée le 21 octobre 2021 avec une remise des candidatures attendue pour le 22 novembre 2021.

Au terme de l'examen des candidatures, quatre candidats ont été admis à présenter une offre pour l'ensemble des lots car ils disposent des capacités requises (techniques, professionnelles et financières).

Les quatre soumissionnaires sélectionnés ont transmis leurs offres initiales le 24 février 2022 et des négociations individuelles ont eu lieu le 16 mars 2022 avec les entreprises.

Les offres finales ont été remises par les quatre soumissionnaires le 31 mars 2022.

Au terme de l'analyse et du classement des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 26 avril 2022 a décidé d'attribuer le marché de signalisation lumineuse de trafic du projet BNG au groupement composé des sociétés BOUYGUES ENERGIES & SERVICES (mandataire) et SARLEC.

Ce groupement présente l'offre la mieux-disante au regard des documents de la consultation.

Les travaux de signalisation lumineuse de trafic seront réalisés sur la base des prix tel qu'il ressort du détail quantitatif estimatif de 1 460 106,91 € HT soit 1 752 128,29 € TTC.

Ce marché sera établi pour une durée de 20 mois à compter de la notification de l'ordre de service.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2022\_050 du 5 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°4,

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2124-4,

**Considérant** l'avis favorable pris à l'unanimité par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance en date du 26 avril 2022 pour l'attribution du marché,

**Décide**

- **De signer** le marché public relatif au Bus Nouvelle Génération de la Communauté d'Agglomération, travaux de signalisation lumineuse de trafic avec le groupement composé des sociétés BOUYGUES ENERGIES & SERVICES dont le siège social est situé 1 avenue Eugène Freyssinet – 78280 GUYANCOURT et SARLEC dont le siège social est situé à Route de Bretteville-sur-Ay, Mongardon, BP 102 – 50250 LA HAYE,
- **De dire** que le montant prévisionnel des travaux de signalisation lumineuse de trafic s'élève à 1 460 106,91 € HT soit 1 752 128,29 € TTC,
- **De préciser** que les travaux s'exécuteront sur une durée de 20 mois à compter de la notification,

- **De dire** que les crédits sont et seront inscrits sur le Budget Annexe Transports, ldc 7387,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**